

DEPARTEMENT DU VAR

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A UNE DEMANDE DE

**CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP)
SUR LA COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR**

du 24 octobre 2022 au 24 novembre 2022 (inclus)

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

Olivier VILLEDIEU DE TORCY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

CONCLUSIONS

1. Rappel de l'objet de l'enquête, du contenu du dossier et du déroulement

Le but de cette enquête publique est d'informer le public et de recueillir ses observations sur le projet de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Pierrefeu-du-Var. Les éléments mis en lumière à l'occasion de cette enquête sont portés à la connaissance du préfet du Var pour être pris en considération dans sa décision.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend un dossier de présentation, assorti de ses annexes, et les avis des organismes publics associés, tous documents conformes aux prescriptions du code rural et de la pêche maritime.

Les pièces relatives à l'enquête publique, ainsi que les mesures de publicité, satisfont aux dispositions du code de l'environnement.

L'ensemble du dossier est conforme aux prescriptions réglementaires.

L'enquête publique s'est déroulée sans incident pendant 32 jours consécutifs, suivant les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site de l'Etat dans le Var.

Les observations, propositions et contre-propositions pouvaient être adressées par correspondance à la mairie de Pierrefeu, à l'attention du commissaire enquêteur, remises en main propre à l'occasion des permanences, ou bien consignées sur le registre ou encore adressées par voie électronique sur le site internet de l'Etat dédié à l'enquête. L'ensemble des observations exprimées a pu être tenu continuellement à jour au siège de l'enquête et être ainsi consultable par le public.

J'ai effectué en mairie de Pierrefeu les cinq permanences prévues. Quinze personnes sont venues me rencontrer, certaines plusieurs fois.

2. Observations exprimées par le public

La création d'une zone agricole protégée dans l'ouest de Pierrefeu rencontre un accueil largement favorable dans la mesure où elle tend à protéger l'activité économique principale de la commune. Les observations du public portent sur la délimitation de la ZAP. Certains voudraient inclure des parcelles, d'autres en exclure. Se sont ainsi manifestés les habitants du hameau de Bauvais, deux propriétés viticoles importantes et plusieurs personnes concernées par les tracés de la déviation du village.

3. Conclusions du commissaire enquêteur

Sur la forme, on peut attester de la parfaite régularité de la mise en place de l'enquête publique. Les mesures de publicité, la composition du dossier et le déroulement de l'enquête satisfont en tous points aux prescriptions réglementaires.

Le public a eu toute facilité pour faire part de ses observations. La plus grande transparence a été

observée dans la mise à disposition du public du registre et des observations reçues, continuent tenus à jour par les services de la commune.

Sur le fond, on ne rencontre aucune opposition au principe d'instaurer une zone agricole protégée dans la plaine à l'ouest de la commune. Il est important de rappeler que cette zone ne constitue qu'une protection supplémentaire des terres agricoles, visant le long terme, et que pour de très nombreuses années encore ce sont les dispositions du PLU qui prévaudront.

Il reste que la ZAP m'a semblé être perçue comme un symbole, un parapluie pour certains sensibilisés au tracé de la déviation, un obstacle pour d'autres rêvant de construire sur leur parcelle agricole. La force de ce symbole ne doit pas être sous-estimée. En particulier l'exclusion d'une parcelle agricole de la Zap ne doit pas apparaître comme un début d'agrément.

AVIS MOTIVE

Au terme de cette enquête qui a été menée avec diligence et après avoir analysé l'ensemble du dossier et compte tenu de :

- la régularité de l'enquête publique
- l'information qui a été faite conformément aux prescriptions réglementaires
- les observations du public
- les réponses apportées par la commune
- les avis des personnes publiques associées

j'émet un avis **FAVORABLE**

à la demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de Pierrefeu-du-Var

Fait à Cuers le 21 décembre 2022

Olivier VILLEDIEU de TORCY

